Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
095-219505856-20261022-2026-195-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026

VILLE FRATERNELLE
SARCELLES

NUMERO : 2026-195

DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2026-090 du Conseil municipal du 30 juin 2026, reçue en sous-préfecture le 7 juillet 2026, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu la proposition de la compagnie "À demi-mots" - 22 rue de la Basse Lande - 44400 REZÉ, ayant pour objet la prise en charge, par contrat de cession, des droits d'exploitation d'un concert scolaire intitulé « Barock mais presque », dont deux représentations seront données en direction des établissements scolaires le mardi 9 mars 2027, à 10h30 et 14h30, ainsi qu'une représentation pour tout public le mardi 9 mars 2027 à 18h30,

Considérant les orientations de la Ville de Sarcelles dans le domaine de la politique culturelle,

Considérant plus spécifiquement sa volonté de développement de la Culture et son souci d'accessibilité à un public le plus large possible,

Considérant l'offre culturelle 2026-2027, et l'incapacité de la ville à mettre en place elle-même cette offre,

Considérant la nécessité de présenter des concerts et des rencontres de qualité répondant aux attentes des Sarcellois,

Décide :

Article 1 : de conclure un contrat avec la compagnie "À demi-mots" - 22 rue de la Basse Lande - 44400 REZÉ, relatif à la cession des droits d'exploitation de deux représentations d'un spectacle scolaire le 9 mars 2027, à 10h30 et à 14h30, ainsi qu'une représentation pour tout public le 9 mars 2027 à 18h30, pour un montant total de **5370,70 € HT + TVA 295,39 € = 5666.09 € TTC**, et d'autoriser la signature dudit contrat et de toute pièce annexe idoine.

Article 2 : dit que la dépense sera imputée sur le budget communal.

Fait à Sarcelles, le 22 octobre 2026

MAIRIE DE SARCELLES

Le Maire,
Bassi KONATÉ